

**DÉLIBÉRATION N° 16-2026 DU SYNDICAT MIXTE
"A 75"**

Délibération prise en séance du 23 juillet 2026 à 10H30

L'an deux mille vingt-six, le 23 JUILLET à 10 H 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « A 75 » à la Mairie de SÉVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, Mme Christine SAHUET, Mme Maude ALCOUFFE, M. Didier CARRIERE, Mme Nadia MOLINIE, Mme Valérie SALLES, M. Jean-Gabriel CAVALIER, Mme Dominique BOYER, M. Claude GUILHEM, Mme Christine ZELUS, M. Fabrice FRAYSSINET

Etaient absents et représentés :

- Mme Monique ALIES a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Claude ASSIER a donné pouvoir à M. Jean-Luc CALMELLY
- Mme Christine HERAIL a donné pouvoir à Mme Nadia MOLINIE
- M. Christophe MAJOREL a donné pouvoir à M. Jean-Luc CALMELLY
- Mme Gabrielle MAYMARD a donné pouvoir à M. Arnaud VIALA
- M. Georges MORADELL a donné pouvoir à Christian NAUDAN
- M. Thierry CADENET a donné pouvoir à Valérie SALLES

Secrétaire de séance : Mme Maude ALCOUFFE

Objet : Approbation du retrait des chambres consulaires du Syndicat mixte

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 23 juillet 2026 ont été adressés à ses membres 17 juillet 2026,

Considérant la volonté du Syndicat mixte d'adhérer avant la fin de l'année à la Société publique locale (SPL) ADAT en cours de création,

Considérant que cette SPL a pour objectif de développer l'attractivité économique et touristiques des aires autoroutières,

Vu les articles L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'adhésion du Syndicat mixte à la future SPL est conditionnée par la loi au retrait des chambres consulaires,

Considérant que les trois chambres consulaires membres du Syndicat mixte ont délibéré favorablement pour leur retrait :

- **La Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) de l'Aveyron**, par délibération du 15 juin 2026,
- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron**, par délibération du 15 juin 2026,
- **La Chambre d'Agriculture de l'Aveyron**, par délibération du 6 juillet 2026.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le retrait des chambres consulaires susvisées du Syndicat mixte.

Le Président du Syndicat mixte



Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre de membres en exercice : 37- Nombre de membres présents : 13- Nombre de suffrages exprimés : 20 |
|---|